



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1757**

commune (s) :

objet : Pilotage et-ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs - 2 lots
- Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1757**

objet :	Pilotage et-ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Contexte du renouvellement du marché existant

La Métropole de Lyon est dotée d'un accord-cadre multi-attributaires de prestations d'assistance technique aux chefs de projet. D'une durée ferme de 4 ans, cet accord-cadre prend fin le 28 juin 2017.

Cet accord-cadre multi-attributaires exécuté par la conclusion de marchés subséquents a démontré qu'il était nécessaire de le renouveler sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande. En effet, le lancement de marchés subséquents entraînait un manque de réactivité pour l'exécution des prestations d'assistance aux chefs de projet. Par ailleurs, l'accord-cadre multi-attributaires actuel ne comprenait que les projets liés aux métiers de la Métropole et n'intégrait pas les projets techniques.

Il a donc été décidé de renouveler cet accord-cadre sous la forme d'un accord-cadre alloti de la manière suivante :

- lot n° 1 : pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs dans le domaine des logiciels techniques,
- lot n° 2 : pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs dans le domaine des logiciels métier.

Le lot n° 1 aura pour objet les missions suivantes :

- conduite de projets techniques (ou de l'assistance à la conduite de ces projets), de la phase de cadrage du projet (études des scénarios de réalisation possibles) jusqu'au maintien en condition opérationnelle,
- prestations d'études (veille technique, comparatif fonctionnel, technique ou économique),
- prestations d'analyse et de conception des processus associés,
- prestations d'intégration technique (conduite des opérations de mise en œuvre et paramétrage, documentation, recette technique),
- prestations de conduite du changement (formations, communication, présentations thématiques),

Le lot n° 2 aura pour objet les missions suivantes :

- pilotage ou prise en charge d'un projet ou sous-projet,
- réaliser ou coordonner une phase de projet : étude fonctionnelle, recette applicative, préparation de la mise en œuvre (paramétrages), conduite du changement (formations, communication, présentations thématiques), modéliser les processus métier "Business Process Model and Notation" (BPMN), rédiger la documentation (manuel utilisateur, cahier de recette, préconisations diverses, support de formation),
- réaliser des études ou des tests comparatifs (fonctionnels, techniques ou économiques) dans le domaine des logiciels métier, réaliser ou coordonner l'intégration de la solution dans le contexte technique du système d'information de la Métropole, rédiger les documents d'architecture technique, réaliser les tests techniques d'intégration).

II - Choix de la procédure de renouvellement du marché

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour chaque lot, en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet de bons de commandes conformément aux articles 78 à 80 du décret susvisé.

Chaque lot serait passé pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le lot n° 1 : pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs dans le domaine des logiciels techniques ne comporterait pas d'engagement de commande minimum et comporterait un engagement maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Le lot n° 2 : pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs dans le domaine des logiciels métier ne comporterait pas d'engagement de commande minimum et comporterait un engagement maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 juin 2017 a choisi l'offre des entreprises suivantes :

- pour le lot n° 1 : la société Open,
- pour le lot n° 2 : le groupement d'entreprises Alcyor/Interfaces Solutions.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande de services pour des prestations de pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs scindés en 2 lots : lot n° 1 " pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs dans le domaine des logiciels techniques"; lot n° 2 "pilotage et/ou coordination de projets informatiques, réalisation d'études ou de tests comparatifs dans le domaine des logiciels métier" et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- pour le lot n° 1 : la société Open ; pour un montant global maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC, sans engagement minimum et pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles une fois 2 années,

- pour le lot n° 2 : le groupement d'entreprises Alcyor/Interfaces Solutions ; pour un montant global maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, sans engagement minimum et pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles une fois 2 années.

2° - Les dépenses en résultant de 960 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché pour le lot n° 1 et 1 920 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché pour le lot n° 2 seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal sur les opérations récurrentes concernées - exercices 2017 et suivants :

- en investissement : compte 2051 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.